

Le rôle du CSE en cas de redressement judiciaire de l'entreprise



LES OBJECTIFS

- Comprendre ce que recouvre la notion des procédures collectives
- Maîtriser le rôle du CSE en cas de redressement judiciaire
- Connaître les différentes étapes de la procédure
- Appréhender les licenciements économiques dans le cadre des procédures collectives



LES MODALITES

- Prérequis : aucun
- Public : les représentants du personnel
- Durée : 1 jour (7h)
- Intervenant : juriste social et expert PSE
- Formation : intra ou inter
- Tarif : nous consulter
- Accès PMR



UNE QUESTION ?

Contactez notre assistante administrative et commerciale

Magali Boullon

Au 07 62 69 34 17

m.boullon@actice.eu

Introduction –

Inclusion : présentation du module et des participants, introduction thématique, recueil des attentes

Méthodes/outils pédagogiques : évaluation en amont, jeux brise-glace

Préambule :

- Prévention et détection des difficultés : le droit d'alerte du CSE
- Prévention et traitement amiable des entreprises en difficultés : mandat « ad hoc », procédure de conciliation

Traitement judiciaire des entreprises en difficulté : le redressement judiciaire

- Quel rôle joue le CSE ?
 - Information-consultation du CSE
 - Audition du CSE au tribunal
 - Le représentant des salariés
- Connaître la procédure de redressement judiciaire
 - Déclaration de l'état de cessation des paiements
 - Le jugement d'ouverture
 - Nomination et rôle de l'administrateur judiciaire et du mandataire judiciaire
 - La période d'observation
 - L'issue de la procédure : plan de redressement, plan de cession ou liquidation judiciaire
- Appréhender les licenciements économiques en cas de redressement judiciaire
 - Obligation et modalités de consultation du CSE
 - Contrôle de la DDETS
 - En cas de plan de sauvegarde de l'emploi : analyse des mesures sociales et accompagnement dans la consultation et, le cas échéant, dans la négociation du plan

Conclusion - Evaluation – Décluseion

Méthodes/outils pédagogiques : évaluation à chaud